

La nuit, la commune éteint l'éclairage public



Publié le 10/12/2021 -- La Dépêche du Midi

Les lampes LED pourront-elles fournir des couleurs chaudes pour les peintres du Fort amateurs du nocturne ? DDM G.B.

L'extinction de l'éclairage public est un sujet très complexe où tout en assurant la sécurité des habitants il faut préserver l'environnement nocturne ainsi que la biodiversité, tout en économisant l'énergie. Avec un fort très proche de la réserve naturelle, la notion de "trame noire" à préserver prend ici toute son importance.

Dans le cadre de la sauvegarde de la planète, et celui de l'allègement de sa facture EDF, la commune de Clermont-le-Fort songe depuis longtemps à réduire la consommation d'électricité pour son éclairage public, dont les 14 lanternes cuivrées de style éclairant le fort.

La demande initiale adressée au Syndicat de l'électricité SDEHG pour remplacer les lampes sodium par des LEDs, n'avait pas reçu de réponse positive ; à l'époque, on n'installait que des lampes sodium.


Plus tard, lorsque les lampes LED ont été adoptées et conseillées, Clermont-le-Fort a demandé au Syndicat renommé d'Énergie que seule les lampes soient changées. La encore, ce n'était pas prévu.

Avec un changement complet des lampadaires, le devis malgré 80 % de subvention était particulièrement dissuasif avec un retour sur investissement par réduction de consommation de 10 ans.

Aujourd'hui le plan "retrofit" du SDEHG n'oblige plus à jeter les magnifiques lampadaires de style complets.

Seulement, c'était sans compter par la mesure révélée lors de la dernière assemblée générale en octobre 2021 ; la subvention passe de 80 % à 50 % pour limiter le déficit des finances du SDEHG.

La commune trop vertueuse dans ses choix environnementaux, a décidé de contrôler l'extinction de l'éclairage public en éteignant à une heure du matin. Pour 150 € un



professionnel a ajouté une minuterie numérique entièrement programmable. Résultat : deux fois moins de consommation qui passe de 900 à 450 €/an ; un investissement remboursé au bout de quelque mois.

La prochaine étape est le remplacement des lampes par des LEDs compatibles. Le SDEHG devrait apporter son concours pour ce "retrofit" qui devrait ajouter une réduction de 70 % de la consommation électrique.

Correspondant